



Paris, le 17 septembre 2021

Monsieur Bruno BERNARD  
Président de la Métropole de Lyon  
20, rue du Lac  
CS 33569  
69505 Lyon Cedex 3

Objet : Le retrait du groupe d'EGIS RAIL de toute participation au tramway de Jérusalem.

Monsieur le Président,

La situation dans les territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza est depuis de nombreuses années critique.

Est critique également la situation à Jérusalem Est avec le développement de la colonisation et de la politique de nettoyage ethnique. Les récents événements notamment dans le quartier de Sheikh Jarra et sur l'esplanade des Mosquée, démontrent une fois de plus que la politique israélienne tourne le dos à toute perspectives de paix et se rend coupable de graves crimes.

En juin 2018, nos 8 organisations publiaient un rapport intitulé « Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé ». Ce rapport dénonçait la participation de trois entreprises françaises, Egis et Systra, filiales d'établissements publics (Caisse des Dépôts et Consignations, SNCF et RATP, respectivement) et Alstom, dans la construction du tramway de Jérusalem, outil de la politique de colonisation et d'annexion israélienne à Jérusalem, qui relie entre elles et avec Jérusalem-ouest les colonies illégales israéliennes de Jérusalem-est, en violation complète du droit international.

Plusieurs entreprises se sont retirées invoquant le droit international public. Le retrait de Systra, était annoncé en juin 2018 par son actionnaire de référence la SNCF, Il était suivi du retrait d'Alstom en mai 2019 indiquant que « l'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles, ou pourraient potentiellement nuire aux droits de l'Homme ».

Le Ministère français des Affaires étrangères a émis des recommandations aux entreprises françaises en juin 2014 sur toute activité en lien avec les colonies israéliennes et a alerté de façon spécifique sur cette implication dans le projet de tramway<sup>1</sup>. Enfin, la loi française relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017) affirme l'obligation de prévention et la responsabilité civile pour l'impact de ses activités, où qu'ils soient dans le monde.

Reste « Egis Rail », entreprise historique que vous connaissez bien, à Lyon. Celle-ci figure parmi les rares entreprises françaises dans la liste, dressée par l'ONU, des 112 entreprises impliquées dans la colonisation Israélienne.

---

<sup>1</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/israel-territoires-palestiniens/#complements> Activités dans les colonies

Nous avons interpellé à plusieurs reprises Madame Sophie Errante, en qualité de Présidente de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la suite de ces démarches, la société Egis a renoncé à soumettre sa candidature en réponse à l'appel d'offre sur le tracé de la « ligne marron. » Nous nous sommes félicités de l'annonce de ce retrait pour la future ligne, mais nous sommes loin d'un désengagement total : Egis-Rail est encore engagé, au travers de contrats antérieurs, dans la réalisation de l'extension de la ligne rouge et la création des lignes verte et bleue. Elle reste pilote de l'ensemble des travaux actuellement engagés, en interface direct avec la municipalité de Jérusalem.

Il semble bien que l'entreprise poursuive ces contrats, voire les élargisse par de simples avenants ce qui lui permet de ne pas apparaître dans les appels d'offre.

La direction d'Egis-Rail communique très peu sur son activité à Jérusalem, y compris auprès de son personnel, bien que certains salariés se questionnent sur la légalité de cette poursuite de participation au développement du projet de tramway.

Par ailleurs, le Directeur général, Monsieur Olivier Bouvard n'a jamais répondu aux demandes de rencontre des représentants locaux de notre collectif.

Monsieur la Président, nous souhaitons que la Métropole de Lyon mette tout son poids dans les demandes réitérées afin que « Egis Rail » ne soit plus impliquée dans la politique de colonisation israélienne par le :

- retrait de tous les contrats existants à ce jour.
- retrait de tous appels de prestations portant sur le tramway, dont les projets de lignes « marron », « jaune », « violette », extensions de lignes existantes ou à venir.
- retrait de toute prestation relative au projet de téléphérique de Jérusalem qui viole, comme le tramway, le droit international.
- retrait de tout autre appel de prestation actuel ou futur sur des interconnexions avec d'autres moyens de transport en commun (tunnel, pont etc.) dans le territoire palestinien occupé, et à Jérusalem-est en particulier.

Nous souhaitons que les futurs appels d'offres de la Métropole soient soumis, à l'instar des clauses sociales et environnementales, au respect des droits humains et au respect du droit international.

Restant à votre écoute, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Copie : « Collectif 69 de soutien au peuple palestinien » et Vice-Président Métropole de Lyon.



Bertrand Heilbronn  
Président  
Association France Palestine Solidarité



Yvan Ricordeau  
Secrétaire national en charge de l'international et de l'Europe  
Confédération française démocratique du travail



Boris Plazzi  
Secrétaire international  
Confédération Générale du Travail



Fédération internationale pour les droits humains



Malik Salemkour  
Président  
Ligue des droits de l'Homme



François Leroux  
Président  
Plateforme des ONG françaises pour la Palestine



Jérôme Bonnard  
Secrétaire national  
Union syndicale Solidaires